

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES PETITES ENTREPRISES

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre du Commerce extérieur qui, en dépit de ses efforts pour avantager Terre-Neuve, n'a guère avantagé le Canada.

Le gouvernement aura eu beau répandre sa propagande partout au Canada, le directeur de la recherche de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante a fait savoir que nos petites entreprises ne profiteraient vraisemblablement pas des contrats de vente de fournitures au gouvernement américain qui s'offrent à elles en vertu de l'accord commercial.

Comment le ministre peut-il justifier une entente qui exclut nos petites entreprises des contrats de vente de fournitures au gouvernement des États-Unis, alors que nous devons traiter les entreprises américaines sur un pied d'égalité?

● (1450)

L'hon. John C. Crosbie (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, je me réjouis que le député ait posé cette question. Je vais donc m'efforcer de le ramener à la raison.

Nous avons négocié une entente de libre-échange. Nous savons qu'il existe aux États-Unis le système «de la part réservée» aux petites entreprises. Nous avons conclu une entente réciproque avec le gouvernement américain en vue de reconduire les dispositions multilatérales qui existent déjà en vertu du GATT. Considérant l'ampleur du marché des fournitures du gouvernement américain auquel auront accès les entreprises canadiennes, y compris nos petites entreprises, la portion exclue en vertu du système américain «de la part réservée» a été établie. On estime qu'en vertu de l'entente, les entreprises canadiennes seront libres de présenter des offres pour des contrats de fournitures du gouvernement des États-Unis évalués à 3 milliards de dollars canadiens, ce qui n'était pas possible auparavant, monsieur le Président.

Pourquoi le député cherche-t-il toujours à dénaturer l'accord? Ne sait-il pas que Thomas Shelton a déclaré un jour que la vérité triomphera toujours des mensonges, comme l'huile dans l'eau surnage?

M. Langdon: Bien sûr, monsieur le Président, et j'y crois fermement.

M. Crosbie: Agissez en conséquence!

LES TERMES DE L'ACCORD

M. Steven W. Langdon (Essex—Windsor): Monsieur le Président, je voudrais poser une question supplémentaire.

Pourquoi ne s'est-on pas contenté de soustraire les compensations aux petites entreprises à ces accords? D'après les initiatives américaines prévues, les éléments suivants ont été exclus de tout contrat d'achat à des Canadiens: programmes pour les petites entreprises et les entreprises minoritaires; programmes du département de la Défense; programmes sur les outils manuels, préférences pour le transport en grandes quantités; contrats de construction: contrats de services; achats par le

Questions orales

département de l'Agriculture et achats effectués par les États et par les administrations locales? Comment les petites entreprises canadiennes peuvent-elles être exclues d'autant de catégories de transactions...

Une voix: Parce que vous vous plaigniez.

M. Langdon: ... alors que le ministre prétend qu'il essaie d'aider les petites entreprises au moyen de cet accord?

Une voix: Et les provinces, et les sociétés d'État?

L'hon. Otto Jelinek (ministre des Approvisionnements et Services): Monsieur le Président, je n'arrive pas à comprendre que le député puisse poser cette question supplémentaire alors que le ministre du Commerce extérieur vient de lui expliquer très clairement qu'il se trompait du tout au tout dans la question qu'il a posée au gouvernement.

On a tenu compte du système américain «de la part réservée» aux petites entreprises dans la préparation de l'accord de libre-échange. Les entreprises canadiennes auront accès à de nouveaux contrats aux États-Unis évalués à 3 milliards de dollars.

Outre les avantages annoncés par le gouvernement hier, les petites entreprises, qui constituent le moteur de la puissance économique de notre pays, recevront leur juste part de tous les contrats du gouvernement tant ceux d'un faible montant que ceux de sous-traitance pour les achats importants, si bien que les petites entreprises canadiennes sont et seront gagnantes.

* * *

LE MULTICULTURALISME

LES CRÉDITS CONSACRÉS PAR LE GOUVERNEMENT À DE NOUVEAUX PROGRAMMES

M. William G. Lesick (Edmonton-Est): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé du Multiculturalisme. Ce dernier et le vice-premier ministre ont annoncé il y a quelques semaines une hausse importante du financement des programmes à caractère multiculturel. Le gouvernement va consacrer 60 millions de dollars de nouveaux crédits à de nouveaux programmes destinés à mettre en application les engagements contenus dans le projet de loi C-93.

Le ministre pourrait-il nous faire part de ses intentions concernant la mise en oeuvre de ces programmes, notamment en Alberta et, si possible, à Edmonton, et, par la même occasion, garantir à la Chambre que les mesures que lui et le vice-premier ministre ont annoncées il y a quelques semaines seront rapidement instaurées?

L'hon. Gerry Weiner (ministre d'État (Multiculturalisme): Monsieur le Président, nous entendons procéder dès maintenant. Nous mettons actuellement au point les nouveaux critères d'orientation concernant les programmes découlant de la politique énoncée dans le projet de loi C-93. Nous aurons sous peu des nouvelles à donner qui réjouiront sûrement le député.

Il est à souhaiter que tous les députés imitent le CEC qui s'est dit vivement en faveur du projet de loi valorisant le multiculturalisme, dans lequel le gouvernement a fait preuve de son engagement soutenu envers les communautés ethnoculturelles.